COMITÉ RÉGIONAL GRAND-EST

Charte de bonne pratique

POUR UN CADRE DE REFERENCE DE GESTION DES JUGES CLUBS PAR LES CLUBS ET POUR LES CLUBS

CETTE CHARTE A POUR VOCATION DE PROPOSER UN CADRE « DE BONNE PRATIQUE » AUX CLUBS ET AUX JUGES. LES CLUBS RESTENT LIBRES D'ADOPTER OU NON CE MODE DE FONCTIONNEMENT

Les clubs « demandeurs » et les clubs « prêteurs »

Lorsqu'un club « demandeur » n'a pas de juge disponible pour une compétition donnée il fait appel à un juge d'un autre club (dit club « prêteur »).

Les clubs établissent des factures

Avant la compétition, le club « prêteur » établit une facture de mise à disposition au club « demandeur » de la moitié de la valeur de l'amende au maximum. C'est bien le club « prêteur » qui perçoit l'indemnité de la part du club « demandeur » et non le juge directement.

Modalités de prise en charge du juge par le club « prêteur »

Le club « prêteur » prend en charge son juge (qui juge donc pour un autre club) sur son propre barème d'indemnisation. La plupart du temps, le montant qui sera versé au juge sera donc inférieur au montant que touche le club. Ce delta sera conservé par le club et pourra éventuellement financer la formation de ses juges ou pourra servir à leur valorisation en fin d'année.

Montant d'indemnisation du club prêteur pour une journée de jugement

	MONTANT AMENDE POUR ABSENCE DE JUGE	MONTANT RECOMMANDE POUR L'INDEMNISATION DU CLUB QUI MET A DISPOSITION UN JUGE
INTERDEPARTEMENT	100€	50€
REGION	200€	100€
NATIONAL	305€	150€

Le montant de l'amende change en conséquence

L'amende pour juge club absent en compétition interdépartementale passe en conséquence de 150€ à 100€. Pour ce qui concerne les compétitions régionales, elle est réduite de 305€ à 200€.

FACTURE TYPE

POUR LA MISE A DISPOSITION

D'UN JUGE CLUB

Nom association
Adresse associatior

Nom facturation
Adresse facturation

FACTURE

Numéro	Date	ode clien	Date échéance	Mode de règlement

Description	Qté	Montant initial	Montant recommandé
Mise à disposition d'un juge			
Championnat départemental	1	0	- €
Championnat interdépartement	1	100	50,00 €
Championnat régional	1	200	100,00 €
Championnat de France	1	305	150,00 €

Compétition concernée

Total TTC	
Acompte	
Net à payer	

Escompte pour règlement anticipé : 0%
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigi

Association non assujettie à la TVA.

RIB
Siret
APE

COMITÉ RÉGIONAL GRAND-EST

Fiche d'indemnisation

POUR LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DU JUGE CLUB

CLUB :

ADRESSE :

VILLE/CP :

INDEMNITE DU JUGE	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
VILLE	
CP	
MAIL	

COMPETITION	
INTITULE	
DATE	
ADRESSE	
VILLE	
CP	

INDEMNISATION	
MONTANT DE L'INDEMNISATION	€

Par ma signature en bas de cette page, j'atteste avoir reçu de la part de _____ cette somme en contrepartie du jugement/arbitrage de la compétition mentionnée ci-dessus.

Signature du juge-arbitre : **Cachet et signature de l'association :**

Le : Le :